



Amiens le 28 février 2016

A Madame le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelière des Universités de Picardie
20, boulevard d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS Cedex 9

Objet : mouvement intra départemental

Madame le Recteur,

Depuis juillet 2015, une réflexion est menée au Ministère de l'Education Nationale avec les organisations syndicales représentatives sur les conséquences des règles du mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré instaurées par la note de service ministérielle n°2008-150 du 29 octobre 2008. Les échanges ont permis de dresser un 1^{er} bilan des vœux géographiques mis en place depuis 2008 dans de nombreux départements.

Dans le département de la Somme, le constat partagé par la DSDEN, comme par nos organisations syndicales, montre la faiblesse de l'efficacité de ces vœux sur les affectations à titre définitif à la 1^{ère} phase du mouvement. Ils ont même des effets négatifs puisque des enseignants sont affectés sur des postes qu'ils n'ont pas expressément demandés et interdisent à d'autres avec des barèmes plus faibles d'être nommés sur ces mêmes postes qu'ils avaient, eux, précisément choisis dans leurs vœux. La suppression des vœux géographiques ne diminuerait pas le taux de satisfaction à titre définitif.

A la suite du groupe de travail départemental du 26 février 2016, à l'initiative de la DSDEN de la Somme, au cours duquel ce constat a été rappelé par les uns et les autres, la question de l'abandon des vœux géographiques, au moins à la 1^{ère} phase du mouvement s'est imposée à tous comme une évidence.

Le président de séance ayant indiqué que la décision de maintenir un vœu géographique à la 1^{ère} phase du mouvement avait été prise par le Recteur de l'Académie, il lui revenait aujourd'hui de donner l'autorisation de le supprimer.

C'est l'objet de notre courrier.

Cette disposition a déjà été mise en application dans le département de l'Oise dans lequel ne subsiste qu'un seul vœu géographique à la phase d'ajustement du mouvement, depuis au moins deux ans.

Nous vous demandons, Madame le Recteur, dans le cadre d'une harmonisation académique positive pour les enseignants, de bien vouloir accéder à cette même demande pour le département de la Somme.

Une décision rapide pourrait permettre qu'elle soit effective dès cette année scolaire, le début de la saisie des vœux pour la phase principale du mouvement étant arrêté au 18 mars 2016.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNUipp-FSU
La secrétaire Départementale
Maryse LECAT



Pour le SE-UNSA
Le secrétaire Départemental
Philippe DECAGNY



Pour le SNUDI-FO
Le secrétaire départemental
François STANDAERT



Copie à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme